

Mobilisation Fonction Publique du 9 Mai

Le combat contre le projet de loi fonction publique,

c'est une lutte pour la population, les agents, le progrès social

Après avoir laminé le service public de la Justice via la LPJ , après avoir attaqué les libertés fondamentales via le droit de manifester, ce Printemps 2019 s'ouvre aujourd'hui dans un contexte des plus hostiles : les fonctionnaires d'État doivent, pour ce gouvernement, être malléables à merci et dociles en toutes circonstances.

Ce projet n'est qu'une illustration de la valeur que porte ce gouvernement au dialogue social, aux organisations qui le défendent mais encore plus aux agents qui se dévouent chaque jour pour qu'un service public de qualité soit offert aux usagers.

Tous concernés! Ce projet de loi de casse des services publics et de la Fonction publique n'a d'autres vocations que de :

- Démanteler le statut général des fonctionnaires,
- Amplifier les situations de précarité et la flexibilité,
- Affaiblir les instances représentatives (CT, CHSCT, CAP, CCP),
- Asservir et museler des fonctionnaires par une restriction de leurs libertés et droits fondamentaux



Ce projet de loi est aux antipodes des propositions et revendications portées par les organisations syndicales de la fonction publique comme par les agents et les usagers qui demandent plus de services publics, de proximité et de moyens pour assurer des missions de qualité.

La CGT fait d'autres propositions pour l'amélioration de la démocratie sociale et faire évoluer les instances représentatives et les droits existants. Pour en faire des outils au service de réels processus de négociations qui prennent en compte des propositions et des revendications des personnels portées par les organisations syndicales représentatives.

Pour la CGT, l'impartialité de l'agent public ne souffre d'aucun atermoiement. Au contraire, elle doit être renforcée par tous les moyens possibles et offrir des garanties pour l'usager d'un service public neutre et exemplaire.

LA CGT REVENDIQUE //

- Un vaste plan de titularisation;
- Des mesures pour **combattre la précarité** et la suppression du recours à l'intérim (FPH)
- L'égalité d'accès à la promotion interne
- **L'abrogation du RIFSEEP** et de toutes formes de rémunération au mérite
- ➡ Le renforcement du droit à la mobilité et à la mutation choisies
- C'accroissement des moyens des représentants des personnels.
- Une obligation de négociation sur les projets ayant fait l'objet d'un vote majoritairement contre par les syndicats représentatifs ;
- **L'amélioration du droit syndical** et des conditions de son exercice
- ☐ La création d'instances consultatives permettant le dialogue entre employeurs, représentants des usagers et représentants syndicaux sur les questions ayant trait aux missions de la Fonction publique.

